



6295 - il fait preuve de plus de recueillement lorsqu'il prie individuellement que lorsqu'il prie dans une mosquée.

question

A chaque fois que je participe à une prière collective en tant qu'imam ou simple fidèle, j'ai des difficultés pour bien me recueillir. Mais lorsque je prie individuellement mon recueillement devient beaucoup plus intense. Pourrais-je prier individuellement, même en présence d'un groupe de fidèles ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cher frère, votre comportement relève d'une inspiration satanique interdite par Allah qui a dit : **Ô gens! De ce qui existe sur la terre; mangez le licite et le pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré.** (Coran, 2 : 168).

En outre, la prière en groupe est un devoir dont Satan voudrait vous détourner en vous faisant croire que vous ne pourrez bien vous recueillir que lorsque vous priez individuellement. La vérité est qu'il veut vous éloigner de la maison d'Allah et de vos frères musulmans qui prient dans les mosquées afin que vous vous retrouviez seul. Or le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a montré que Satan prend toujours possession de celui qui abandonne la prière en groupe. D'après Abu Dâoud (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), Abu Dardâ rapporte qu'il a entendu le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dire : **il n'y a pas trois personnes qui habitent dans un même village et qui ne prient pas ensemble sans que Satan ne les domine. Prenez l'habitude de vous mettre en groupe, car le loup ne mange que la brebis égarée.** Voir Sunan Abu Dâwoud /547 et Sahih al-Djâmi'. Zâida rapporte qu'As-Saïb a dit que le mot **groupe** évoqué dans le hadith signifie la prière en groupe.



A propos du rang de la prière en groupe, Cheikh Abd Al-Aziz Ibn Bâz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « Allah, qu'il soit loué, a exalté la prière en groupe dans Son livre, tout comme Son noble Envoyé (bénédictioin et salut soient sur lui) l'a fait. Allah, qu'il soit loué, a ordonné l'assiduité à la prière ainsi que sa pratique en groupe. Il dit : **Soyez assidus aux Salâ et surtout la Salâ médiane; et tenez- vous debout devant Allah, avec humilité.** (Coran, 2 : 238)

En outre, parmi les arguments qui militent en faveur du caractère obligatoire de la prière en groupe il y a ce verset où Allah, le Très-Haut dit : **Et accomplissez la Salâ, et acquittez la Zakâ, et inclinez- vous avec ceux qui s' inclinent.** (Coran, 2 : 43). Il ordonne ainsi la pratique de la prière au début du verset, mais exhorte à la fin à l'accomplir en groupe. Si Allah a institué l'obligation de prier en groupe même en temps de guerre, que dire alors du temps de paix ? Allah, le Très-Haut dit : **Et lorsque tu (Mouhammad) te trouves parmi eux, et que tu les diriges dans la Salâ, qu' un groupe d' entre eux se mette debout en ta compagnie, en gardant leurs armes. Puis lorsqu' ils ont terminé la prosternation qu' ils passent derrière vous et que vienne l' autre groupe, ceux qui n' ont pas encore célébré la Salâ. [] ceux-ci alors d' accomplir la Salâ avec toi, prenant leurs précautions et leurs armes. Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages, afin de tomber sur vous en une seule masse. Vous ne commettez aucun péché si, incommodés par la pluie ou malades, vous déposez vos armes; cependant prenez garde. Certes, Allah a préparé pour les mécréants un châtimein avilissant.** (Coran, 4 : 102). Si une autorisation de ne pas participer à la prière collective devait être accordée à quelqu'un, elle le serait en priorité aux combattants. Abu Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit : **j'ai une fois pensé organiser une prière, demander à un homme de la diriger et aller, en compagnie de personnes portant un fagot de bois, brûler la maison des absents.** Voir Sahih Boukhari (2/852), N° 2288, Sahih Mouslim (1/451), N°651 et Sahih Mouslim (1/453) N°654,

Abd Allah ibn Masoud (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit : {quiconque veut rencontrer Allah le jour du jugement dernier en vrai musulman doit répondre à l'appel des cinq prières en tout lieu. Allah a établi pour votre Prophète des lois qui conduisent vers la bonne direction et dont les cinq prières font partie. Et si vous aviez fait vos prières chez vous, à l'image de cet absentéiste qui prie chez lui, vous auriez abandonné la



tradition de votre Prophète et si vous le faites vous vous égarerez. En plus, il n'y a pas un homme qui fait correctement ses ablutions et se rend dans une de ces mosquées sans qu'Allah ne le récompense, élève son rang et lui pardonne un péché pour chaque pas franchi. Seuls les hypocrites notoires manquent à l'appel. Même les faibles, d'un pas nonchalant et soutenus par d'autres, marchaient jusqu'au rang de prière.

Abu Hourayra rapporte qu'un non-voyant avait dit à l'Envoyé d'Allah : je n'ai pas quelqu'un pour me guider jusqu'à la mosquée. Pourrais-je en conséquence prier chez moi ? Le Prophète lui répondit : entendez-vous l'appel à la prière ? Il dit : oui. Il lui rétorque : répondez donc.

En outre, le fait de prier en groupe comporte beaucoup d'avantages. En effet, cela nous permet, entre autres, de faire des connaissances, de s'entraider dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété, de s'inciter à la vérité et à la constance, d'instruire les égarés, de montrer les pratiques de la religion d'Allah, de contrarier les hypocrites et de s'écarter de leur chemin, de connaître et de conseiller ceux qui s'absentent par paresse et sans motif valable ou de rendre visite à ceux parmi eux qui sont malades.

Le fait de prendre l'habitude de ne pas accomplir la prière en groupe peut conduire à son abandon pur et simple. Qu'Allah nous en préserve ! Et il est établi que l'abandon de la prière est synonyme de reniement de la foi, d'égarement et d'éloignement du cercle de l'Islam. A ce propos, Djabir ibn Abd Allah (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que le Prophète a dit : **la barrière qui sépare l'homme de la non-croyance ou du polythéisme c'est la prière**. Voir le Sahih de Mouslim (1/88) N°(82).

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit également : « ce qui nous sépare d'eux c'est la prière ; quiconque l'abandonne devient mécréant ». (rapporté par At-Tirmîzî qui dit également que c'est un hadith bon et authentique. Voir le Sahîh d'ibn Habân (4/305), N°(1454).

Sachez, mon frère, que les préceptes qu'Allah demande à son serviteur d'observer ne peuvent être en deçà des lois positives, du point de vue de l'intérêt qu'ils comportent. Allah a institué la prière en groupe et il faut l'accomplir avec recueillement. Il est possible que la personne soit



beaucoup plus concentrée lorsqu'elle prie individuellement que lorsqu'elle prie dans une mosquée ; c'est le cas de certaines personnes qui, quand elles prient chez elles la nuit, pleurent et quand elles se trouvent dans une mosquée ne le font pas. Mais cela ne doit pas empêcher d'accomplir la prière dans la mosquée. Ce qui est demandé, c'est d'essayer de réunir les conditions d'un bon recueillement lorsque l'on participe à une prière collective ou quand on prie individuellement et d'accomplir cette prière selon les recommandations d'Allah. Pour connaître les conditions d'un bon recueillement dans la prière, vous devez vous référer au traité intitulé :33 causes de recueillement dans la rubrique livres de ce site . Allah, le Très-haut le sait mieux ; il est le guide vers le meilleur des chemins. Que le salut d'Allah soit sur notre Maître Mouhamad.